

ELECTIONS : Au Conseil d'Administration
(1) barrer les mentions inutiles A la commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique
A la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Collège :

Nombre de sièges à pourvoir :

Scrutin du 3 mars 2016

LISTE DES CANDIDATS

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Chaque liste de candidat est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe** (voir art.4 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

.....

Nom et prénom des candidats

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

N° 5

N° 6

N° 7

N° 8

N° 9

N° 10

N° 11

N° 12

Fait à Nice, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du correspondant :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :